

Des querelles politiques à Gençay au XIX^e siècle

Le siècle se caractérisa par un apprentissage de la démocratie. Deux facteurs essentiels facilitèrent cette éducation à la citoyenneté : l'acquisition du suffrage universel pour les hommes en 1848 et, à la fin du siècle, l'accélération de la circulation des idées en raison du développement des transports.

La plupart des péripéties que nous connaissons proviennent de lettres qui furent adressées aux journaux et qu'ils ont publiées. Des journaux très partisans. Si, au début du siècle, l'un soutenait les conservateurs plus ou moins monarchistes, son concurrent ouvrait ses colonnes aux républicains. Après 1848, si l'un soutenait les républicains libéraux, l'autre publiait les courriers des républicains radicaux.

En descendant vers la Belle

• Le champ de foire

◇ Les fêtes

Gençay, Saint-Maurice et Magné organisent une fête grandiose en l'honneur du mariage princier du duc de Berry – neveu de Louis XVIII – avec Marie-Caroline de BOURBON-SICILE, fille du Roi des Deux-Siciles. Au programme, se sont succédé un *Te Deum* à l'église de Saint-Maurice, un discours du maire de Gençay, des danses champêtres, un banquet où une barrique de vin fut percée, un feu de joie, des feux d'artifice et des rondeaux. **Compte rendu du 24 juin 1816.**

Des fêtes tout aussi grandioses avaient lieu le 25 août pour la Saint-Louis. Le 25 août 1821, un samedi, la fête se déroula à l'église et au Pré de La Roche (l'actuel champ de foire). La fête pour les jeunes eut lieu le lendemain : « *ménestriers* » (violoneux) pour danser et, « *après l'office divin* », décrochage « *des prix appendus au mât de cocagne* ». **Comptes rendus des 22, 25 et 27 août 1821 signés POUVREAU.**

Ce pré de la Roche a aussi été le lieu d'entraînement de la garde nationale jusqu'en 1870.

◇ La croix de mission



* Deux franciscains de Civray résident pendant 24 jours à Gençay pour préparer la population à l'érection de la croix de mission qui va être posée en bordure du champ de foire. Ce sont deux méridionaux de Béziers.

Et ça sent « *l'aïoli de la Provence* » commente un Gencéen avec humour : « *Ah ! On peut dire que le Midi bouge à Gençay, il se remue même vigoureusement. Ils ont raison ceux qui*

considèrent l'ail comme un sérieux reconstituant. Le vieux Marie Antoine, qui raconte tout le temps les miracles qu'il fait, disait l'autre soir que partout où il passait, on constatait une augmentation de la population. Vive la mission ! Les femmes sont ravies, et toutes les filles demandent un mari qui soit bien de Béziers. Ainsi on ne s'embête pas à Gençais depuis l'installation de la mission pour l'érection d'une croix, toutes les femmes s'agenouillent pendant la bénédiction et chacun travaille à l'augmentation de la population.

Vivent Béziers et la mission ! » "Une mission à l'ail", L'Avenir, 15 janvier 1899.

Mais ces moines qui s'introduisent dans toutes les maisons agacent une partie de la population.

Ils organisent des soirées qui rencontrent un grand succès. Mais un soir, au cours d'une soirée pour les hommes seuls, le cantique à la Vierge devint « *une de ces classiques obscénités qui sont la revanche du diable sur la vertu* ». « *Un autre soir, [...] de la tribune éclate un chœur de voix d'hommes, qui n'était certainement pas dans le programme. Les pauvres dévotes croyaient que cela ne finirait jamais.* »

Face à ces chahuts, les moines restaient impassibles. Ils disaient « qu'il est venu beaucoup de monde à leurs petites soirées ».

* Plus grave, deux mois plus tard, une jeune Gencéenne de 32 ans, atteinte de « monomanie suicidaire », se frappe la tête à l'aide de cailloux et se porte un coup de couteau à la gorge.

Certains y voient le « résultat de la mission franciscaine du mois de janvier dernier, à Gençais ». « La fille L... a toujours eu une tendance à prendre un peu trop au sérieux les sornettes des prédicateurs », récitant « des chapelets jusqu'à en perdre la raison » et lisant « sans relâche les brochures que les capucins ont semées dans la contrée à profusion ». *Le Patriote du Poitou*, 26 mars 1899, repris de *L'Avenir* du 24 mars.

◇ Le Chemin vert

Pour maintenir la vitalité du commerce gencéen, tout voyageur doit traverser le bourg ! Déjà le sujet avait été brulant avant le percement de la rue du Palateau en 1840.

Le notaire Valère HERVÉ qui a été nommé maire de la commune le 11 août 1864 par décret impérial fait réparer le Chemin Vert (approximativement l'actuelle rue Émilien FILLON). Les Gencéens lui reprochent de ne pas garder le trafic routier par le centre du bourg. Au conseil municipal du 10 février 1865, le maire reçoit un blâme de l'assemblée des conseillers (sauf l'intéressé et M. ROCHET).

Le conseil mécontent boudera la séance du 17 mai ; seuls MM. ROCHET et René GUILLET furent présents. À l'élection du 23 juillet, FAUGÈGE devient maire. La carrière politique de HERVÉ aura duré à peine un an.

◇ Une échappée vers Loudonnière

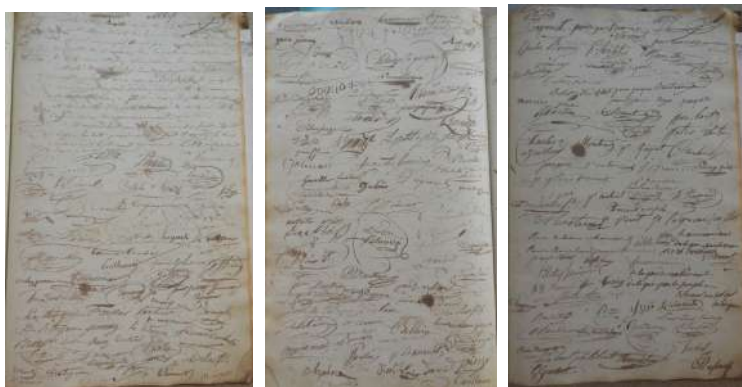
En 1898, pour les législatives, *L'Avenir*, le journal de gauche mène campagne contre PAIN jugé réactionnaire.

Au banquet offert par PAIN au château de Loudonnière, « le dessert a paru bien dur à avaler et a failli s'arrêter dans les gosiers municipaux malgré les surrincettes généreusement versées par Maurice Cigarette ». C'est que le festin a été perturbé par la jeunesse républicaine du bourg qui reproche aux convives « de faire cause commune avec les pires ennemis de la République ». Alors « l'infortuné candidat croyant qu'on allait lui "coller un pain" s'était lentement tiré des pieds et avait fermé prudemment derrière lui les grilles de Loudonnière. » *L'Avenir*, 4 février 1898.

• La place du Marché

◇ 1848, l'instauration de la République, le conflit NICOULLAUD-TEILLÉ

Le 1^{er} mars 1848, M. Auguste TEILLÉ (le pharmacien), républicain déclaré, se félicita de la promulgation de la Seconde République. La République est accueillie, dit-il, avec « enthousiasme », « ordre, tranquillité, respect des propriétés et des opinions à Gençay ». (*Le Journal de la Vienne*, 4 mars 1848). Le suffrage universel pour les hommes est proclamé le lendemain, 2 mars. Mais quelques jours plus tard, la situation à Gençay devint quasiment insurrectionnelle à la suite de la révocation du maire conservateur NICOULLAUD, remplacé par son adjoint TEILLÉ (frère de Auguste) par le préfet provisoire CHEVREAU. NICOULLAUD et ses amis protestent, tandis qu' « un rassemblement de plus de huit cents personnes formé sur la place devant la maison de M. A. Teillé demandait à grands cris le maintien de l'ancien maire ». (*Lettre anonyme parue dans L'Abeille*, 15 mars 1848). Finalement, le préfet provisoire recula et organisa l'élection du 19 mars. Selon la version de la mairie un rassemblement se produisit le 5 mars : « le peuple souverain vient de donner aujourd'hui à M. NICOULLAUD son maire et à M. TEILLÉ son adjoint une grande marque d'estime de sympathie et de reconnaissance ». À la suite de quoi les Gencéens signèrent en grand nombre une pétition de soutien, trois pleines pages de paraphes sur le registre de délibérations. On voit que la version municipale de la journée est fort éloignée de celle décrite dans le courrier adressé à *L'Abeille*. À l'élection du 19 mars, NICOULLAUD sortit largement vainqueur.



Pétition de soutien en 1848 : les Gencéens approuvent la proclamation de la République tout en demandant le maintien du maire bonapartiste NICOULLAUD.

◇ 1869, la construction des halles : le règne BOUDET

Le docteur BAROT n'apprécie pas l'architecture du futur monument. Il se montre un brin ironique : « *laissons construire ces murailles carrées et gigantesques qu'on nous offre comme une arche d'alliance et de prospérité* ». Sa réserve porte surtout sur des questions d'hygiène : manque de ventilation en dessous et les maisons autour de la place vont être privées de soleil. Et puis, il y a le nouvel impôt associé aux travaux : « *20 centimes par franc sur les quatre contributions* ». Barot père, *Le Journal de la Vienne*, 6 mars 1869.

Un an plus tard, les travaux achevés, un anonyme qui s'exprime dans le quotidien concurrent semble porter un jugement emphatique : « *Honneur et gloire à qui de droit !* », « *la récompense d'une bonne action courageusement entreprise et loyalement exécutée...* », « *la construction majestueuse d'un monument remarquable, qui représente journallement à vos regards étonnés et à ceux des étrangers qui nous visitent admiration et contemplation...* ». Est-ce sincère ? Ce pourrait être un croc-en-jambe à BOUDET qui a mis six mille francs de ses deniers personnels dans le monument emblématique et qui le fait savoir. Car en fait, le correspondant énumère les critiques : le monument « *serait mieux placé ailleurs ; car il obstrue un peu les rues qui l'avoisinent et refoule les habitants dans les quartiers lointains, [...]* » ; il est beau mais démesuré « *au milieu d'une population paisible, laborieuse et peu fortunée de quinze à seize cents habitants au plus* » ; les jours de marché, les banquettes sont « *la plupart dégarnies et sans beaucoup d'envieux* » ; et surtout l'impôt extraordinaire qui l'accompagne ne passe pas auprès des « *pauvres et malheureux contribuables* ». Anonyme, *Le Courrier*, 1^{er} juin 1870.

◇ Les banquets

+ 14 juillet 1887, les républicains déçoivent

Le conseil municipal et son maire TEILLÉ fils ont dépensé quatre cents francs « *pour faire partir des pétards* » dans une « *commune criblée de dettes* ». Les commentaires sont rudes : « *Pourquoi donc envoyer ainsi de la poudre aux moineaux, quand le travail nous manque, que la misère nous assiège et que les impôts nous écrasent. C'est que probablement, nos maîtres ont besoin de bruit et de tapage pour étouffer la voix et les plaintes des malheureux sans travail.* » Le comportement de ces élus républicains déçoit. « *Les puissants du jour se sont réunis dans leur*

tanière habituelle, sur la place publique et là, fenêtres ouvertes, ont banqueté toute la nuit, troublant la tranquillité publique de leurs chants avinés et empêchant les voisins de dormir. » Triste vision au petit matin pour l'ouvrier qui regagne son travail que « *la sortie de ces saturnales et (le) spectacle écœurant de fonctionnaires avinés que l'on reconduisait chez eux.* ». « *Représentez-vous notre barbiche blanche (le maire) traînant au pied de son rocher !! Après un pareil spectacle, il n'y a plus moyen de se dire républicain, ni ni c'est fini !* » Un ouvrier, *Le Journal de la Vienne*, 18 et 19 juillet 1887.

+ 14 juillet 1903, querelle de fin de banquet

Les banquets du 14 juillet sont l'occasion d'exalter la mémoire de la Révolution. Et le discours ne passe pas toujours bien. En 1903, un conflit opposa Roger BELLOT, rentier, d'une famille de fonctionnaires, à M. CHANTREAU, l'agent voyer de Gençay, « *honorabile fonctionnaire* ».

BELLOT avait déjà produit « *un article désobligeant et non motivé* » contre CHANTREAU. On n'en connaît pas le motif. Au banquet du 14 juillet, BELLOT fit « *un véritable discours-programme, un appel au peuple* » où il engageait « *tous (sic) bon français à marcher sur les traces du progrès de la République et à tenir haut et fier le pavillon aux trois couleurs, l'étendard Républicain* ». Très applaudi, le discours heurta les opposants.

CHANTREAU répliqua. D'où « *une altercation, qui devint violente à la fin de la soirée* » et, semble-t-il, une double plainte de Roger BELLOT contre deux fonctionnaires du canton. Jacques de BIEZ, « *Écho du banquet* », *L'Avenir*, 22 juillet 1903 et BELLOT Roger, *L'Avenir*, 26 juillet 1903.

L'Avenir prit ouvertement fait et cause pour le libéral CHANTREAU et, peu fair-play, insista lourdement sur les fautes de français de BELLOT.

+ Le sénateur SERVANT avait de l'à-propos

Pendant tout le XIX^e siècle a progressé l'idée de rendre les voies fluviales navigables et de creuser des jonctions pour traverser le pays de la mer Méditerranée à la mer du Nord.

Le sénateur a le projet en mémoire. Il transpose l'image au cours du banquet du conseil de révision de 1912 à Gençay. Il joue sur l'homophonie de "mer" et "maire" pour relier les deux irréductibles maires de Gençay – CAILLAUD, le précédent, et MARTINI, l'actuel – : « *ne pourrait-on pas réaliser la grande œuvre du XX^e siècle, le canal des deux mers (maires) : "je vois à un bout de la table l'ancien maire Caillaud et à l'autre bout le maire actuel Martini ; en établissant un canal de jonction on ferait*

nécessairement une plus grande mer" (rires et applaudissements) ». L'Avenir, 26-27 février 1912.

◇ Une retombée de la guerre de 1870

La guerre franco-prusse créa un climat politique électrique à Gençay. Le bruit courut que Victor JACQUAULT, le propriétaire de Laudonnière, soutenait financièrement la Prusse. (Lettre de JACQUAULT, *Le Courrier et Le Journal de la Vienne*, 16 août 1870). Au marché de Gençay, il est « entouré par une foule hostile », est agressé, menacé de mort. Il ne dut son salut qu'en se mettant à l'abri dans plusieurs maisons du bourg. La foule se dirigea ensuite vers Laudonnière afin « de l'incendier et de m'écorcher vif ». Les populations de Saint-Maurice et de Gençay soutenues par leurs maires et la gendarmerie s'y opposèrent. Lettre de JACQUAULT, *Ibid.*, 20 août 1870. « M. JACQUAULT proteste de son dévouement à son pays et se plaint amèrement des faits dont il a été victime. » *La Presse*, 23 août 1870.

• Les bords de la Belle. Le conflit CAILLAUD-MARTINI-BLUTEAU

L'époque était rude politiquement. En 1904, 12 tours de scrutin n'ont pas permis d'élire le maire de Gençay.

◇ Le chêne, la fontaine et l'abattoir

En 1902, la municipalité CAILLAUD a acheté les terrains de part et d'autre de la route de Couhé pour installer une usine électrique, une station de pompage, un lavoir et un abattoir.

L'installation de l'abattoir rencontre des oppositions. Pour madame AVRAIN et son fils, la proximité de la Belle fera que la rivière véhiculera des déchets vers l'aval, donc vers leur propriété de Galmoisin. Pour M. CIRROTEAU « un abattoir est inutile à Gençay et [...] aura surtout l'inconvénient de faire payer aux ouvriers plus chère qu'en ce moment la viande qu'ils consommeront. »

Pourtant, le projet aurait pu être rapidement mené puisque, l'année suivante, les plans et devis furent approuvés pour une dépense de 31 000 francs. *L'Avenir*, 21-22 décembre 1908.

Mais le bâtiment détruirait un beau paysage car le site est : « une des plus belles perles de la couronne qui ceint la ville », avec « une prairie au milieu de laquelle jaillit une source où viennent puiser les gens d'alentour » (la fontaine de Maguitton) et « un chêne plusieurs fois centenaire » sous lequel « chacun se fait un plaisir d'y venir respirer l'air pur,

tout en contemplant les murs du vieux château, se laissant bercer mollement par le murmure d'un petit ruisseau ». Hélas, le lieu est « sali, souillé, pollué » par « M. BLUTEAU, l'homme sans gêne ». Et personne ne s'inquiète de ces négligences. *Le Journal de l'Ouest*, 26 février 1909. La construction interviendra des décennies plus tard.

◇ La porcherie et la station de pompage

En 1902, la mandature CAILLAUD a fait transformer le Grand Moulin en usine électrique. MARTINI prétend que le déversoir a été surhaussé et que ses jardins en amont sont noyés. Selon CAILLAUD, le maire, les berges ont seulement été réparées.

À partir du 13 mars 1903, MARTINI et ses soutiens boycottent les réunions du conseil, et ce jusqu'aux élections des 1^{er} et 8 mai 1904, soit pendant plus d'un an, et il menace la commune d'une action en justice pour le préjudice causé par le déversoir. Il réclame « 200 F pour dommages causés et 500 F par an, tant que durera cette situation ». Conseil du 13 mars 1903.



Mais le clou de l'empoignade porta sur la porcherie que Léon BLUTEAU monta près du puits d'alimentation en eau potable. Le sous-préfet demande l'ouverture d'une enquête le 14 décembre 1908. Après sa clôture, le conseil retient « l'avis de demander au Conseil d'hygiène une solution rapide de l'affaire, et décide en outre de demander l'avis de M. WÆLSCH [...] » (un ingénieur qui a travaillé sur le projet de percement du puits).

Pour un groupe de gencéens il n'existe qu'une solution, « c'est la fermeture de la porcherie ». Un groupe d'habitants de Gençay, *Le Journal de l'Ouest*, 8 janvier 1909.

Le docteur MÉREAU, soutien du maire MARTINI, leur répond. S'il y a risque de pollution de l'eau, c'est la faute à CAILLAUD qui, 6 ans auparavant, a fait faire une tranchée en plus du puits pour capter l'eau. D'autre part CAILLAUD a un puits près de là et cultive son jardin autour, jardin dans lequel il met du fumier. Peut-être qu'il pollue l'eau. Et le docteur conclut en se drapant de omniprésent dans Gençay vertu : il n'a cessé de de réclamer une analyse de l'eau de la ville. D^r MÉREAU, *L'Avenir*, 10 janvier 1909.

Quant au maire, « cette question de porcherie est une niaiserie » écrit-il.

CAILLAUD répondra méthodiquement, notamment que ce n'est pas le fait qu'il cultive son jardin attendant à son puits qui est dangereux car il est éloigné en aval, mais bien la culture par un gencéen du terrain qui entoure le puits communal. Il demande que la Commission d'hygiène fasse respecter une zone neutre autour du puits. *L'Avenir*, 14 janvier 1909.

À ce courrier, répondent MÉREAU et MARTINI. Nous n'avons pas le texte écrit par MÉREAU. Celui de MARTINI est confus. Il met en jeu les éventuels avantages et inconvénients de la tourbe, pour conclure qu'il valait mieux « *prendre l'eau directement à la rivière, en amont des lavoirs* ». *Ibid.*, 20 janvier 1909.

CAILLAUD répond à nouveau à MÉREAU dont le commentaire « *ne fait que plonger la question dans l'obscurité* ». MÉREAU n'est pas le seul à avoir « *le monopole de la bonne foi* ». Pire, connaissant ses « *sentiments désintéressés* », on pourrait imaginer qu'il recevrait « *un petit bénéfice sur la vente des cochons* » en compensation de son soutien. Et CAILLAUD titille le professionnel de santé : en tant que conseiller municipal et *a fortiori* de docteur, il aurait dû suivre les travaux. *Le Journal de l'Ouest*, 20 janvier 1909.

Ce à quoi MÉREAU réplique par la moquerie : « *le champion des soi-disant hommes libres de Gençay* » est « *spirituel à la façon d'un hippopotame qui barbote dans un pot de confitures* ». Et déclare ne plus vouloir répondre. *L'Avenir*, 24 janvier 1909.

Mais CAILLAUD ne lui laisse pas le dernier mot. À son tour, il s'attribue un brevet de républicanisme : « *je l'étais avant que vous ne fussiez né [...]. Je me reconnais le mérite de rester ce que j'ai toujours été* ». Il renouvelle son attaque au médecin qui émet « *sur l'hygiène les opinions les plus fantaisistes qui font plus honneur à votre imagination qu'à votre bonne foi* ». Et conclut : « *vous me paraissez, de votre côté, barboter dans les déjections de ceux que vous soutenez avec tant d'acharnement* ». *Ibid.*, 3 février 1909.

D'autres gencéens, des anonymes, D.C. et E.F., se sont emparés du sujet et se sont aussi étripés. Sans qu'on sache quand et pourquoi, la porcherie a été vidée de ses « *pensionnaires* » et « *cet ami Léon* » (BLUTEAU) en est tout marri « *penaud comme un renard qu'une poule aurait pris* ». *Le Journal de l'Ouest*, 16 mars 1909.

En remontant dans le bourg

◇ Soirée électorale, la vitrine du café

Élections législatives du 27 avril 1902

La soirée électorale se termina par une échauffourée qui se produisit au café BERNARD à Gençay, affaire qui emplit les colonnes des journaux au moment des faits et qui ressurgira aux municipales de 1904. Impossible de départager les deux versions :

- Pour la gauche : les amis de PAIN rassemblés à l'intérieur de café sont sortis et s'en sont pris aux jeunes républicains radicaux de Gençay parce qu'ils criaient « *Vive la République* » et « *À bas la calotte* ».

- Pour la droite : les premiers se voyant attaqués à coups de pierres par les seconds se sont vivement défendus.

Toujours est-il qu'il y eut un blessé et que la vitrine du café vola en éclats.

Les journaux s'écharpent. *L'Avenir* analyse le contexte : « *L'élection MONTJOU (à Poitiers) et PAIN (à Civray) avait grisé les partisans de la République nouvelle* » qui, se sentant « *les maîtres* », jouèrent les gros bras. 4 mai 1902. *Le Courrier* titre sur « *Les Apaches de la défense républicaine* » et, peu inspiré, enchaîne par des propos qui pourraient être considérés comme diffamatoires, parlant de « *brigandages* », de « *trahison* », « *d'estafiers du dreyfusisme* » et de « *mode des francs-maçons* ». *Le Courrier*, 9 et 10 mai 1902.

◇ Les rues pour vespasiennes

C'est contre un membre républicain que s'en prend un lecteur du *Patriote*. Un « *certain fonctionnaire [...]* restera célèbre dans nos annales locales pour le sans-gêne avec lequel il sait transformer, pour ses besoins personnels, le beau milieu de la rue en vespasienne de plein air, sans s'occuper de savoir s'il offense ou gêne ses voisins ». Il règne entre ce fonctionnaire et l'opinion publique « *la plus mauvaise intelligence* ». Il serait souhaitable qu'il soit nommé ailleurs ; « *le parti républicain [...] gagnerait gros à ce départ* ». Signé Z, *Le Patriote du Poitou*, 26 mars 1899.

◇ 1887, le premier enterrement civil

Même décédé le pharmacien Auguste TEILLÉ, républicain de gauche, frère et oncle de deux maires, divise. Son enterrement civil n'est pas apprécié par une partie de la population. Pour eux, il y avait « *assez de monde* », mais les personnalités présentes étaient de second rang : « *M. Merceron que l'on ne trouve pas quand on a besoin de lui pour la maison d'école de Sommières et M. Péronny Charles, qui a*

prononcé une allocution aussi insignifiante que sa personne ». La Gazette poitevine, 3 mars 1887.

À l'inverse, pour *La Semaine*, « Auguste TEILLÉ, inébranlable dans sa foi républicaine, resta toujours à l'avant-garde de la démocratie », « Fidèle jusqu'à la mort aux convictions de sa vie entière » et PÉRONNY « a prononcé, au milieu d'un silence respectueux, quelques paroles empreintes d'émotion », tandis que « les assistants [...] se sont retirés profondément impressionnés mais réconfortés cependant [...] ». *La Semaine*, 6 mars 1887.

Ainsi allait, très mouvementée, la vie politique à Gençay ...

Dossier réalisé par Henri DONZAUD

à partir des recherches menées par J.-J.

CHEVRIER

et transcrites dans le cahier n° 7.

CENTRE CULTUREL-LA MARCHOISE

16 route de Civray

86160 Gençay

05 49 59 32 68

contact@cc-lamarchoise.com

www.cc-lamarchoise.com